

Country report on animal welfare during long distance transport by land and sea

MAROC / ONSSA

Majda HIDDAOUI / chef de service de la certification et de l'identification animale

Salah eddine Hamdani / chef de service vétérinaire / Direction de Contrôle de la Qualité / Tanger Med

Multi-regional Whole Journey Scenario workshop on long-distance transport
by land and sea between Europe, the Middle East, and North Africa

8 - 10 November 2022, Cairo, Egypt



**World Organisation
for Animal Health**
Founded as OIE



Effectifs des animaux importés (2021/2022) / pays de provenance

Catégories	Importation			
	2021		2022 (janv-sept)	
	Effectif	Pays de Provenance	Effectif	Pays de Provenance
Bovins reproducteurs	14.105 têtes	Allemagne-France -USA- Pays Bas	3.944 têtes	France-Allemagne- Hollande
Bovins d'engraissement	44 .135 têtes	Espagne-France	18.866 têtes	Espagne-France
Equidés	275 têtes	France-Belgique	186 têtes	France-Belgique- Royaume Uni
Poussins d'un jour (repro-chair et ponte)	4.994.720 unités	Espagne-France- Royaume Uni- USA	3.698.374 unités	Espagne-France
Dindonneaux d'un jour (chair et repro)	2.931.906 unités	France - USA	971.038 unités	France-USA



Effectifs des animaux exportés (2021/2022) / pays de destination

Catégories	Exportation			
	2021		2022 (janv-sept)	
	Effectif	Pays de Destination	Effectif	Pays de Destination
Equidés	63 têtes	Espagne-Burkina Faso- Sénégal-Belgique-France	148 têtes	Mauritanie- Belgique-Portugal- Espagne-Sénégal- France
Poussins d'un jour type chair	2.954 .829 unités	Burkina Faso - Mali- Mauritanie-Côte d'Ivoire- Sénégal	2.899.761 unités	Burkina Faso- Mali- Mauritanie



Effectifs des animaux importés dans le cadre de compétition équestre MRT et salon du cheval du 06 au 23 /10 2022

Pays de provenance	Nombre de chevaux
Italie	13
France	58
Espagne	21
Belgique	35
Allemagne	12
Royaume Uni	03
Autriche	04
Portugal	05
Pays bas	41
Suisse	14
Emirats Arabes Uni	15
TOTAL	221

Postes frontières ouverts à l'importation /exportation d'animaux

- 90% importations des bovins, des équidés et de volailles vivantes à partir des pays de l'UE se font par le PIF de Tanger-Med et Nador: voie routière (UE) et traversée de la mer (Espagne_Maroc);
- Certaines importations de bovins à partir des pays de l'UE: par voie maritime (PIF d'Agadir et Jorf Lasfar),
- 10 % des importations de la volaille vivante et des équidés passent par l'aéroport de Casablanca (par avion)

- ✓ Toutes les exportations de volailles vivantes et de chevaux vers les pays de l'Afrique passent par voie terrestre par le poste frontière terrestre de Guergarate (Dakhla Aousserd).
- ✓ Toutes les exportations des chevaux se font par le PIF Tanger –Med (à 90%) (par voie maritime et terrestre)



**Liste des postes frontières ouverts à l'importation d'animaux, denrées et produits animaux.
Fixés par Arrêté ministériel (5 septembre 1996 modifié et complété le 18 juillet 2016)**

- **Ports:** Les ports de Casablanca, Tanger, Kénitra, Safi, Agadir, Jorf Lasfar, Nador, Al Hoceima, Dakhla, Laâyoune, Tarfaya, Tantan et Tanger-Méditerranée ;
- **Aéroports:** L'aéroport Mohammed V Casablanca, les aéroports d'Agadir, Fès, Tanger, Oujda, Rabat-Salé, Marrakech, Laâyoune, Dakhla, Ouarzazate et Tantan ;
- **Postes frontières terrestres :** Le poste frontière terrestre de Guergarate (Aousserd).



Autorité compétente: l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) Loi de création : la loi 25-08



- **Créé en 2010**
- Etablissement placé sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- Exerce ses missions et attributions, pour le compte de l'Etat pour assurer la protection sanitaire du consommateur et **préserver la santé animale** et végétale.

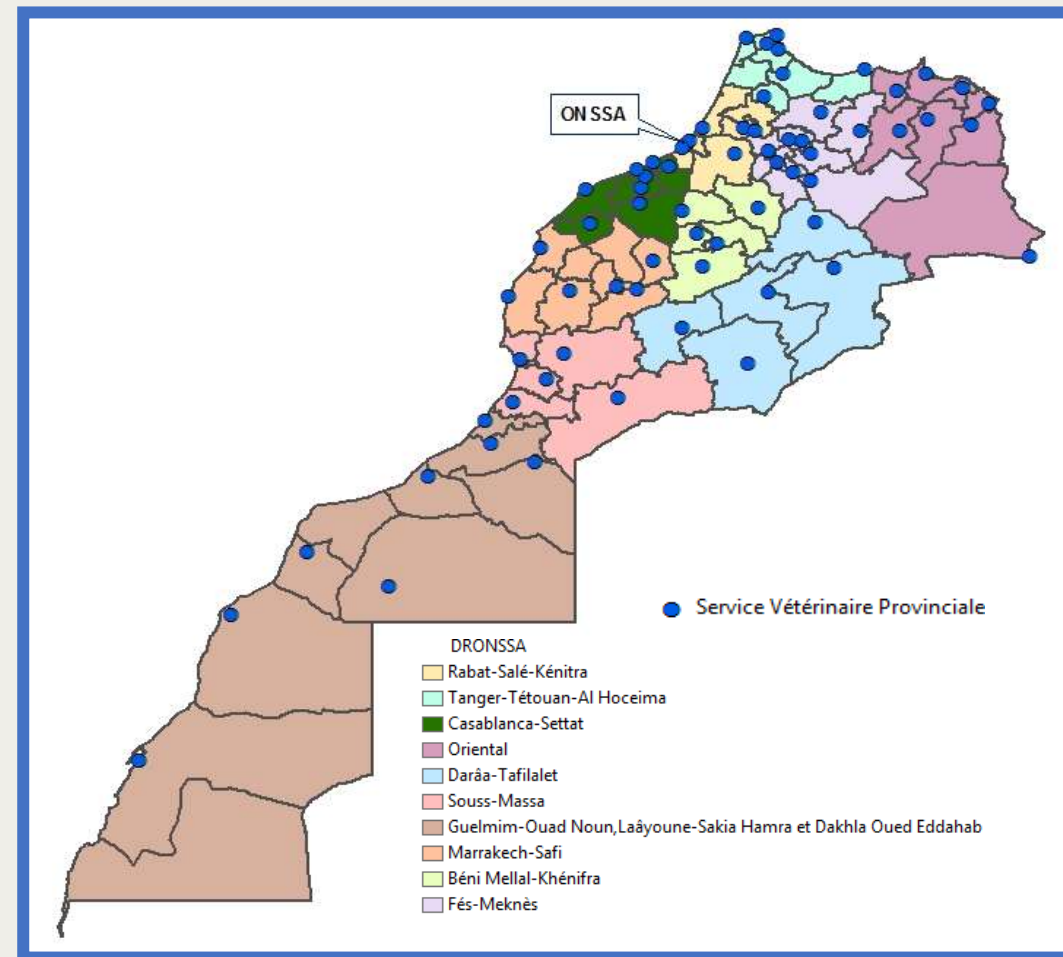
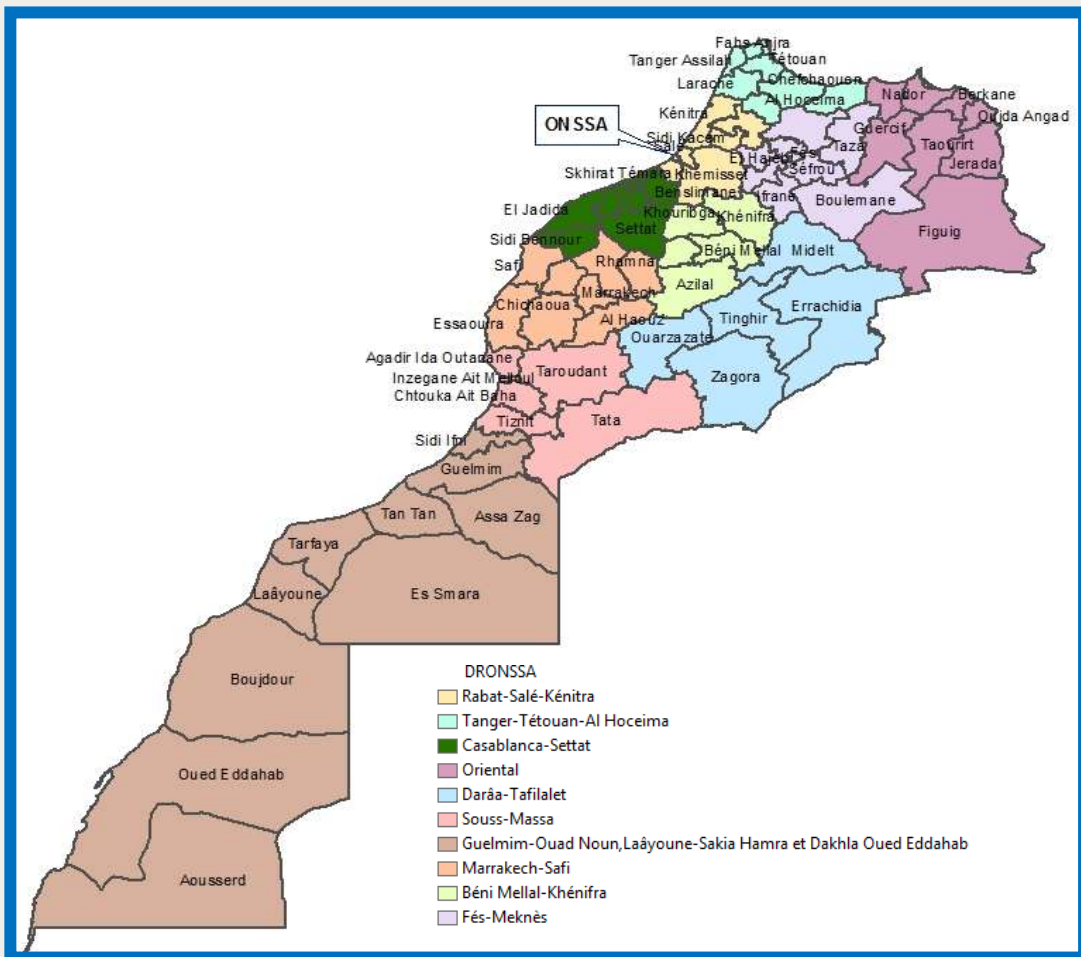
Missions et Attribution de l'ONSSA:

- Surveillance et **protection** sanitaire du patrimoine végétal et **animal au niveau national et sur les frontières.**
- Sécurité sanitaire des produits alimentaires depuis les produits primaires jusqu'au consommateur y compris les produits de la pêche et les aliments pour animaux.
- Homologation et contrôle des intrants agricoles (semences, pesticides, fertilisants) et autorisation des médicaments vétérinaires.
- **Implémentation de la réglementation** et des politiques relatives aux mesures phytosanitaires **et vétérinaires;**



ONSSA est l'autorité compétente pour assurer le contrôle du respect du bien être animal au Maroc

Répartition des Directions Régionales et SVP de l'ONSSA



Directions Régionales de l'ONSSA (DR): 10

Services vétérinaires Provinciaux (SVP): 69

Mesures de Bien être animal au Maroc

Afin de s'assurer que les opérations de transport, de stabulation, soient conduites sans causer un stress inutile aux animaux l'ONSSA a mis en place

code procédures pour:

- L'agrément **d'étable qui servent à héberger les bovins importés**
 - L'agrément **d'étable lazaret qui servent de stations de mise en quarantaine des bovins importés**
 - L'agrément des **centres d'isolement/ écurie lazaret qui servent de station de mise en quarantaine des équidés destinés à l'export**
 - L'autorisation **des moyens de transport de la volaille vivante au niveau national et destinés à l'export**
-
- Ces codes de procédures fixent les conditions sanitaires en matière d'infrastructure des locaux (hauteur, superficie, clôture, matériaux de construction), les installations connexes (paddock, travail des animaux, local réservé aux aliments, local des animaux malades, boxes pour nouveaux nés, ...)
 - Toutes ces installations sont encadrés **par un vétérinaire sanitaire mandaté par l'ONSSA.**



Mesures de Bien être animal au Maroc

À l'import :

- La majorité des animaux vivants sont importés des pays de l'UE ou le plus long trajet est **effectué dans le respect des mesures de bien être animal conformément à la réglementation UE;**
- À l'arrivée au Maroc, les animaux continuent leurs trajets dans les mêmes conditions et les mêmes moyens de transport

Au niveau national:

l'agrément des stations de mise en quarantaine est soumis au respect des mesures de BEA (densité animale, aération, ombre, litière, matériel de construction, disponibilité de l'eau et de l'aliment, paddocks,...).

À l'export:

Le respect du bien être animal au transport des animaux exportés **est obligatoire lors de la certification** (le transport est effectué dans le respect de la santé et du bien être des animaux)

Lors du transit:

Le respect des mesures de BEA est obligatoire pour autoriser le transit des animaux par le territoire national (véhicules confortable, disponibilité de l'eau et de l'aliment, station de repos,...); **un engagement de l'opérateur à effectuer des arrêts toutes les 8h sous contrôle vétérinaire est indispensable**

Station d'experimentation

l'agrément des élevages des animaux d'expérimentation et de recherches scientifiques est conditionné par le **respect des mesures de BEA en matière des installations, équipement et manipulation** (deux stations agréées)



Mesures de Bien être animal: état des lieux

Avant 2009:

- Code Pénal: protection des animaux
- Absence d'arsenal juridique et de normes **spécifiques** au bien être animal.
- Présence des directives de l'Islam relatives aux mesures de bien être animal.
- Conscience évolutive de l'importance du bien être animal dans toute la chaîne de production animale (élevages, transport, abattoirs,...).
- Adoption des normes et directives internationales (OMSA, EU,ISO,...).
- Respect des mesures de bien être animal est obligatoire dans **les procédures d'octroi d'agrément ou d'autorisation des établissements.**
- Respect des mesures de bien être animal **à la certification sanitaire des animaux** à l'importation et à l'exportation et lors de transit.

A partir de 2009:

- Programme de jumelage entre MA & UE:
- Un projet de loi santé animale (y compris bien-être animal) met en place les premiers principes et piliers législatifs du bien être animal au Maroc
- **Le Maroc dispose d'un point focal national de bien être animal auprès de l'OMSA**

Projet de Loi relative à « la santé animale » (en cours)

- CHAPITRE IV: **Bien être animal**

Le détenteur d'un animal est responsable de son bien-être.

Il doit le placer dans des conditions lui permettant :

- ✓ d'être épargné de la faim, de la soif et de la malnutrition ;
- ✓ d'être épargné de la peur et de la détresse ;
- ✓ d'être épargné de l'inconfort physique et thermique ;
- ✓ d'être épargné de la douleur, des blessures et des maladies ;
- ✓ de pouvoir être libre d'exprimer des comportements biologiques normaux compte tenu de l'espèce à laquelle il appartient.

Chapitre VIII: des Infractions et sanctions:

✓ Il précise les infractions et les sanctions qui seront appliquées:

« Celui qui exerce des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité ».

- **Rôle de l'autorité vétérinaire:**

- ✓ contrôler et faire respecter les mesures de Bien être animal.
- ✓ appliquer les mesures nécessaires quand la réglementation en matière de bien être animal n'est pas respectée.

Projet de Loi relative à « la santé animale » (en cours)

CHAPITRE IV: **Bien être animal**

Il précise qu'ils seront fixées par voie réglementaire, les mesures et les exigences propres à garantir le bien-être animal, (décret et arrêtés spécifiques), notamment:

- ✓ **transport par voie terrestre, maritime ou aérienne** : la conception et l'entretien des moyens de transport utilisés, les installations utilisées pour le **chargement et le déchargement et la planification et déroulement du voyage** ;
- ✓ **de leur élevage, détention et commercialisation** : la préservation de la santé animale, l'environnement et la conduite des élevage, **adaptation des locaux aux espèces** ;
- ✓ **de leur abattage à fin de consommation humaine** : **les conditions du transport, l'hébergement, l'immobilisation et la formation et qualification du personnel chargé de l'abattage** ;
- ✓ **de leur mise à mort à des fins sanitaires** : **les méthodes de la mise à mort appropriées à chaque espèce animale et la formation et qualification du personnel chargé de la mise à mort** ;
- ✓ **Du contrôle des populations de chiens errants** ;
- ✓ **de leur utilisation pour la recherche et l'enseignement** : **les protocoles expérimentales utilisés, les installations matérielles et les conditions environnementales** ;
- ✓ **de leur détention dans les parcs zoologiques et les cirques.**

Perspectives

1. **Elaboration des textes d'application après publication du projet de loi en cours;**
2. **Mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs sur les mesures de bien être animal;**
3. **Formation du personnel qui manipule les animaux (transporteurs, abattoirs,...);**
4. **Renforcement du plan de communication et de sensibilisation;**
5. **Sensibilisation du personnel en contact avec des animaux de rente, tout particulièrement ceux travaillant dans les abattoirs et dans le transport des animaux, au concept de bien-être animal;**
6. **Renforcement de la collaboration entre le secteur public, le secteur privé et les ONG pour mise en œuvre des mesures de bien être animal.**



Thank you

Multi-regional Whole Journey Scenario workshop on long-distance transport
by land and sea between Europe, the Middle East, and North Africa

8 - 10 November 2022, Cairo, Egypt



World Organisation
for Animal Health
Founded as OIE